

L'Hôpital Charles Foix recrute des infirmiers (es)

Du 1^{er} octobre au 1^{er} février 2020

Avec mise en stage immédiate et possibilité de contrat d'allocation d'étude rétroactif



Des postes d'infirmiers en **Grande Equipe** et de **Nuit** sont à pourvoir sur le site de **Charles Foix** au sein de la **Directions des soins à l'équipe de suppléance, des DMU DEMIURGE, ORPHEE & NEUROSCIENCE**

○ En Grande Equipe :

- Soins de Longue Durée : **5 postes**
- Court séjour Oncologie – Hématologie : **1 poste**
- Gériatrie Aigüe Polyvalente (GAP) : **5 postes**
- Cordoue (SSR polyvalent) : **2 postes**
- Service de gériatrie Court séjour+ Soins de Suite et Réadaptation à orientation cardiologique & neuropsychogériatrique: **11 postes**
- Soins de Suite et Réadaptation Polyvalents et Orthopédiques : **3 postes**
- Unité de Soins Palliatifs : **1 poste**
- Equipe de suppléance: **10 postes**
- UPPA : **1 poste**

○ De Nuit :

- Soins de Longue Durée : **3 postes**
- Court séjour Oncologie – Hématologie : **1 poste**
- Soins de Suite et Réadaptation Oncologie - Hématologie : **1 poste**
- Gériatrie Aigüe Polyvalente (GAP) : **2 postes**
- Cordoue (SSR polyvalent) : **1 poste**
- Service de gériatrie Court séjour+ Soins de Suite et Réadaptation à orientation cardiologique & neuropsychogériatrique: **1 poste**
- Equipe de suppléance: **1 poste**

Les fiches de postes peuvent être consultées pour :

La **Suppléance**, auprès de Madame **Nathalie BOUZIA**T : 01.49.59.41.52 nathalie.bouziat@aphp.fr

Le **DMU DEMIURGE**, auprès de Madame **GILLET** 01.49.59.46.08 valerie.gillet@aphp.fr et Monsieur **MORAGUES** 01.49.59.45.22 jean-baptiste.moragues@aphp.fr

Le **DMU ORPHEE** auprès de Madame **WIDIEZ** 01 71 97 00 19 geraldine.widiez@aphp.fr

Le **DMU Neurosciences** auprès de Madame **EVENNOU** 01 42 16 05 98 nathalie.evennou@aphp.fr

Les dossiers de recrutements sont suivis par Madame **LOUKAM** 01.49.59.40.07

secretariat.ds.cfx@aphp.fr

Travailler à l'AP-HP : les +

Travailler à l'AP-HP ouvre un certain nombre de droits et avantages, souvent mal connus. Certains sont communs à la fonction publique hospitalière en Ile de France, et d'autres spécifiques à l'AP-HP. Les avantages spécifiques à l'AP-HP sont identifiés ci-dessous par la référence (en caractères de couleur rouge) « **spécificité AP-HP** ».

LA REMUNERATION

Plusieurs éléments variables complètent la rémunération mensuelle des fonctionnaires et agents publics, en fonction des métiers, du temps de travail ou des situations familiales.

Une prime de service pour les stagiaires et les titulaires

- o elle représente environ un mois de salaire, versée en deux fois (juin et décembre),
- o pour une IDE en début de carrière : 7,5% du salaire de base soit 1 636€ par an

Des heures supplémentaires pour tous les métiers en tension

- o rémunérées au moins 25% de plus que les heures normales
- o leur paiement est défiscalisé : le montant augmente donc directement le salaire net, hors prélèvement à la source
- o elles ne sont plus plafonnées, pour les personnels paramédicaux, et peuvent donc dépasser 15h par mois

Des primes spécifiques qui reconnaissent des conditions d'exercice particulières pour certains métiers

- o prime mensuelle de 100€ nets pour tous les professionnels exerçant dans les SAU, cumulable avec l'indemnité dite d'« insalubrité » qui peut s'élever à 56€ nets par mois, pour 20 jours travaillés
- o prime mensuelle de 180 € bruts par mois pour les IADE
- o indemnité NBI de 61€ bruts par mois pour les masseurs-kinésithérapeutes et MERM
- o indemnité NBI de 47€ bruts par mois en USLD et de 61€ en bloc, néonatalogie et dialyse pour les IDE

La prime de coopération entre professionnels de santé pour les professionnels paramédicaux

- o 100€ bruts mensuels, versés depuis octobre 2019
- o pour tout professionnel de santé exerçant à titre de délégué dans le cadre d'un protocole de coopération, conclu avec un déléguant médical : de nombreux professionnels, notamment infirmiers, pourront en bénéficier

Le supplément familial de traitement pour les parents à partir de 1 enfant à charge

- o selon le traitement de base : entre 73€ et 111€ par mois pour 2 enfants, entre 183 € et 283 € pour 3 enfants...
- o jusqu'au 20^{ème} anniversaire de l'enfant
- o cumulable avec les allocations familiales, mais versé à un seul des deux parents pour les couples de fonctionnaires

L'indemnité de résidence pour tous

- o 3% du salaire de base versé mensuellement avec un minimum de 44 € bruts mensuels

La « demi-part » ouvrière pour les stagiaires et les titulaires

spécificité AP-HP

- o 3% du salaire de base versé en deux fois (décembre et juin) avec un minimum de 595 € bruts annuels

Le tutorat rémunéré pour les MK, MERM, IADE et IBODE

spécificité AP-HP

- o 54 € par semaine de stage pour les professionnels de ces métiers encadrant un stagiaire d'une école de l'AP-HP
- o un dispositif expérimental, unique en France, qui peut représenter plus de 350 € de rémunération pour l'encadrement d'un stage de 7 semaines

LE CONTRAT – LE STATUT

Sur poste permanent, les professionnels diplômés de nationalité française (IDE, MK, MERM, IADE, IBODE...) sont recrutés directement en stage ou titulaires par voie de mutation.

Les professionnels ayant déjà exercé dans le public ou le privé bénéficient de reprise de leur ancienneté (complète pour les années après 2017, partielle pour les années antérieures).

L'AIDE A L'INSTALLATION ET LE LOGEMENT

Parce que se loger en région parisienne peut s'avérer complexe et coûteux, l'AP-HP propose des aides à ses agents. C'est notamment grâce à ces aides que l'AP-HP peut proposer des avantages supérieurs à la plupart des autres hôpitaux.

La prime d'installation pour les nouveaux stagiaires et titulaires

- o 2 055 € bruts versés au cours de la première année de stage
- o pour une 1^{ère} installation en Ile-de-France (professionnels en 1^{ère} prise de poste ou arrivant en Ile de France)

L'aide à l'installation **pour tous (hors CDD)**

spécificité AP-HP

- o une aide de 700 à 1 000€ versée par l'AGOSPAP, sous condition de ressources
- o elle permet de financer des dépenses individuelles d'installation : le 1^{er} mois de loyer, les frais d'agence, le dépôt de garantie, les frais de déménagement ...

Le logement provisoire **pour les jeunes professionnels IDE, masseurs-kinésithérapeutes ou MERM**

spécificité AP-HP

- o Des studios mis à disposition dans Paris pour 18 mois, pour un loyer mensuel très avantageux de 250€

Le logement à tarif préférentiel, dans le parc AP-HP

spécificité AP-HP

- o un parc total de plus de 8 000 logements, gérés directement par l'AP-HP ou confiés à des bailleurs
- o des logements attribués aux agents par une commission centrale, sur des critères essentiellement sociaux
- o plus de **500 nouvelles attributions par an**

LES AVANTAGES SOCIAUX

Des places de crèches

spécificité AP-HP

- o **3 500 places à l'AP-HP**, sur le lieu de travail des agents (ou à proximité)
- o une amplitude horaire élargie pour répondre aux besoins des professionnels (6h30 - 21h30)
- o une tarification conforme aux tarifs CAF nationaux

Des chèques emploi-service CESU AP-HP pour les frais de garde **pour tous (hors CDD)**

spécificité AP-HP

- o moyen de paiement intégralement subventionné par l'AP-HP qui permet de régler les frais de garde de ses enfants de moins de 4 ans, à domicile ou à l'extérieur
- o versée sous forme d'aide de l'AGOSPAP (entre **250€ et 700€ annuels**), dont le montant est déterminé en fonction du quotient familial

Une offre sociale et loisirs conséquente à l'AGOSPAP (budget de 20,6M€) **pour tous (hors CDD)**

spécificité AP-HP

- o 400 000 billets de loisirs subventionnés (places de cinéma à 5€, expositions, spectacles, abonnements sportifs...)
- o 5 300 séjours enfants et jeunes et 13 000 départs en vacances subventionnés
- o prestations sociales (aides exceptionnelles, allocation de naissance, prêts divers...), arbre de Noël

Prise en charge des soins médicaux **pour les stagiaires et titulaires**

spécificité AP-HP

- o gratuité des soins médicaux et des produits pharmaceutiques dispensés en ville ou au sein des hôpitaux de l'AP-HP
- o tarifs de cotisation avantageux pour l'adhésion aux mutuelles MNH et Complémentaire Ville de Paris

L'ACCES A LA FORMATION

Travailler à l'AP-HP, c'est accéder à une offre de formation initiale et continue conséquente. L'AP-HP consacre plus de 75 millions d'euros par an (3,2% de la masse salariale) à la formation : c'est beaucoup plus que l'obligation légale (2,7%)

Le plus grand centre de formation paramédicale d'Europe

spécificité AP-HP

- o 16 IFSI et 11 écoles spécialisées (cadres, manipulateurs en électroradiologie médicale, IADE, IBODE, masseurs-kinésithérapeutes, ARM ...)
- o seul centre de formation habilité à former les IBODE franciliens aux actes exclusifs

Un accès privilégié à la promotion professionnelle **pour tous (hors CDD)**

spécificité AP-HP

- o l'AP-HP finance chaque année les salaires et les formations à des grades supérieurs de 500 nouveaux professionnels

Un accès à une offre conséquente de formation continue **pour tous**

spécificité AP-HP

- o 65% des agents suivent une formation chaque année (soit 135 000 journées de formation)
- o 88% des IDE partent chaque année en formation

L'ACCES AUX NOUVEAUX METIERS ET A LA RECHERCHE PARAMEDICALE

Un accès privilégié aux nouveaux modes d'exercice IDE

spécificité AP-HP

- o le recours aux protocoles de coopération entre médecins et paramédicaux, désormais déployés dans plus de 35 équipes
- o le développement des Infirmiers de Pratique Avancée, avec 60 départs en formation (grade master) financés en 2019,
- o plus de 200 IDE de Coordination, qui gèrent le parcours de soins des patients, entre équipes et structures

L'intégration dans les activités de recherche de l'AP-HP, 1^{er} centre européen de recherche

spécificité AP-HP

- o **15% des Programmes Hospitaliers de Recherche** infirmière et paramédicale en France sont issus de l'AP-HP, cinq doctorats de paramédicaux sont détachés à temps plein pendant trois ans